



PROCES-VERBAL

Commission de Surveillance des Opérations électorales

Réunion du : 03 NOVEMBRE 2022

Présidence : M. Robert PARMENTIER

Présents :

Mme – Annick MARTIN

MM. Robert PARMENTIER – Jean-Louis ROUSSEAUX – Ginette HIMBER

Absent : EL TOUIL KARIM

Suite à la démission du Président M. Claude JOUSSAIN

M Robert PARMENTIER propose sa Candidature au poste de Président

Les membres de la commission valident à l'unanimité cette proposition.

Le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres présents.

Ordre du jour :

Election au Comité Directeur du District Marne de Football :

Suite au décès d'un (1) membre du Comité directeur,

En application de l'article 13.3 des Statuts du District Marne de Football,

Dans les conditions définies par la procédure électorale diffusée le 3 octobre 2022 sur le site internet du District Marne et par voie électronique à l'adresse officielle des Clubs,

Après avoir pris connaissance des différentes candidatures reçues, au nombre de Trois (3) en tant que membres libres, à l'élection au sein du Comité Directeur lors de l'Assemblée Générale du 26 Novembre 2022,

La Commission,

Etudie les candidatures au regard des conditions générales d'éligibilité définies aux articles 13.2.1. et 13.3 des statuts du District Marne de Football :

1. Date de dépôt de la candidature, 30 jours avant l'Assemblée Générale soit le 26 Octobre au plus tard ;
2. Etre majeur à la date de la candidature ;
3. Etre licencié depuis au moins six (6) mois, y compris pour la saison en cours ;
4. Etre domicilié sur le Territoire du District Marne ou celui d'un district limitrophe ;
5. Ne pas être licencié dans un club ayant déjà deux (2) membres au sein du Comité Directeur
6. Ne pas être suspendu de toute fonction officielle ;
7. Ne pas être condamné à une peine faisant obstacle à son inscription sur les listes Electorales ;

La commission,

Considérant que les candidatures remplissent toutes les conditions fixées aux points 1 à 7

Par conséquent,

La commission,

N'ayant rien trouvé qui ne soit pas conforme aux articles 13.2.1 et 13.3 figurant dans les statuts du District Marne de Football,

**Déclare les trois (3) candidatures conformes aux règlements,
Valide ces candidatures pour présentation à l'Assemblée Générale.**

Candidatures retenues :

Membres libres :

- Monsieur Norman SAIVET, Reims Ste Anne ;
- Monsieur Olivier LHERMITE, FC Vallée de la Suipe ;
- Monsieur Daniel JACQUET FC Caillot Reims ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Procédure d'appel

La commission jugeant en premier et dernier ressort, les présentes décisions sont susceptibles de recours devant le Tribunal Judiciaire de Châlons en Champagne dans un délai de 5 ans à compter de leur notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours à compter de la notification ou publication de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du Code du Sport. Le Président de séance

Le Secrétaire,

Jean Louis ROUSSEAU



Le Président,

Robert PARMENTIER

